

7/01/2010

" UN PARC ET UN ESPACE RÉCRÉATIF "

La Région bruxelloise compte toujours aménager un parc public et un espace récréatif, le long du bassin de Beco, à deux pas du centre de la capitale, à l'endroit où elle envisageait d'aménager une piscine à ciel ouvert, à laquelle elle a "renoncé définitivement", a affirmé mercredi la ministre bruxelloise du Transport et des Travaux publics, Brigitte Grouwels (CD&V). Le gouvernement bruxellois sortant s'était engagé à étudier en détail le projet de piscine à ciel ouvert cher au prédécesseur de Brigitte Grouwels, Pascal Smet, dont la formation (S.P.A.) est passée dans l'opposition lors du dernier scrutin régional. Ce projet fut l'un des premiers auquel la nouvelle équipe dirigée par Char-les Picqué a décidé de renoncer. Mais ce renoncement n'implique toutefois pas une marche arrière en ce qui concerne la délocalisation de deux entreprises de la zone portuaire qu'il avait imposée, a dit Brigitte Grouwels, interpellée en commission de l'Infrastructure du parlement bruxellois mercredi après-midi par Françoise Schepmans (MR). Celles-ci seront relocalisées le long du bassin Vergote situé plus au nord. Elles n'ont la garantie absolue de pouvoir rester au bassin de Beco que jusqu'au mois de mai prochain. En lieu et place de la piscine à ciel ouvert, la Région aménagera un parc public et un espace récréatif de qualité qui seront conçus de manière à les intégrer dans le Master plan de toute la zone intégrant notamment le site de Tour et Taxis, a-t-elle dit. (Belga)